



L'AVENIR GYMNASTIQUE DE CHEMILLÉ

SAISON 2023/2024

Site du club <https://avenirgym.wixsite.com/avenirgym>

ENTRAINEMENT :

- En cas d'absence, l'entraîneur doit en être informé, directement sur son adresse mail, ne pas envoyer sur la boîte mail du club.
- Arriver 5 minutes avant le début du cours.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle et venir récupérer leur enfant à l'heure. Prévenir l'entraîneur si une autre personne que le parent vient récupérer l'enfant.
- Avoir une tenue adaptée à la pratique sportive, cheveux attachés et sans bijoux. - Attendre l'autorisation de l'entraîneur pour utiliser les agrès.
- Prendre soin du matériel et le ranger suivant les consignes de l'entraîneur. - Respecter l'entraîneur et les autres gymnastes.
- Déclarer tout accident ou blessure à l'entraîneur dans un délai de 24H00.

COMPÉTITION :

- Une tenue uniforme est obligatoire en compétition par équipe. La location se fait en début de saison, le retour de la tenue se fait en fin de saison (rendue propre).
- Un gymnaste inscrit en compétition se doit d'y participer. Le club paie des engagements pour chaque gymnaste. En cas d'absence prévue, le club doit être informé afin d'éviter une amende pour forfait (qui sera à la charge de la famille). Toute absence non signalée 15 jours avant la compétition doit être motivée par un certificat médical.
- Lors des compétitions, les parents doivent assurer le transport du juge, de l'entraîneur et des aides (même si vous n'habitez pas à CHEMILLE, vous devez venir chercher les personnes indispensables à la compétition de votre enfant).

ENTRAINEUR, JUGE, PARENTS :

- Parents et gyms nous vous demanderons votre aide lors des manifestations qui auront lieu à Chemillé.
- En tant que licencié du club, à partir de 10 ans, j'ai la **possibilité de m'investir en tant qu'aide encadrant.**
- Pour les gymnastes en compétition, à partir de 14 ans, la **formation juge ou l'encadrement sera obligatoire.**

SANS JUGE, PAS DE COMPÉTITION. PLUS IL Y AURA DE JUGES, MOINS VOUS SEREZ SOLlicitÉS POUR LES COMPÉTITIONS.

Fait à Chemillé, le 24 mai 2023,

Le Conseil d'Administration